

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 78-258 du 26 Septembre 1978

mettant la Camarade Elisabeth POGNON,
Magistrat, à la disposition du Ministre
des Enseignements Technique et Supérieur
pour servir au Centre de Formation Admi-
nistrative et de Perfectionnement(CEFAP).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le décret N°76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement modifié par le décret N°78-173 du 6 Juillet 1978 ;
VU le décret N°76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement et le décret N°78-174 du 6 Juillet 1978 qui l'a modifié ;
VU le décret N°74-7 du 22 Janvier 1974, portant nomination de la Camarade Elisabeth POGNON, Magistrat, en qualité de Conseiller à la Chambre Administrative de la Cour Suprême ;
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 20 Avril 1978,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Sont et demeurent abrogées les dispositions du décret N°74-7 du 22 Janvier 1974 susvisé.

ARTICLE 2 - La Camarade Elisabeth POGNON, Magistrat, est mise à la disposition du Ministre des Enseignements Technique et Supérieur pour servir au Centre de Formation Administrative et de Perfectionnement (C E F A P).

ARTICLE 3 - Le présent décret, qui a effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressée, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 26 Septembre 1978

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

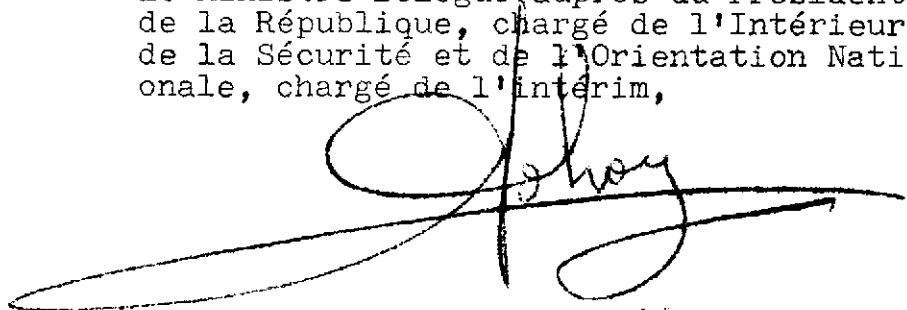
Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Enseignements
Technique et Supérieur,



Augustin HONVOH

Pour le Ministre des Finances absent,
Le Ministre Délégué, auprès du Président
de la République, chargé de l'Intérieur,
de la Sécurité et de l'Orientation Nati-
onale, chargé de l'interim,



Martin Dohou AZONHIHO

Martin Dohou AZONHIHO

Ampliatiions : PR 8 CC du PRPB 4 - CS 6 MJLAS 4 METS 4 -
Autres Ministères 13 - DAJL 4 - CSM 2 Intéressée 1
CEFAP 2 - SGG 4 SPD 2 - DPE-INSAE 4 - IGE et ses Sections
4 - DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 - DB-DCF-Solde 12 - Trésor 4
DI 4 UNB-FASJEP-BN 6 JORPB 1

MAJESTÉ DU ROYAUME